

Ce que dit la loi à propos des fosses communes

La loi régissant la CVR dans son article 6, demande aux Commissaires de mener des enquêtes visant à « identifier et cartographier les fosses communes et tout autre endroit d'enterrement non reconnu par la loi, prendre les mesures nécessaires à leur protection, procéder à l'exhumation éventuelle des corps aux fins d'un enterrement digne ».

Déjà la Commission, de 2014 à 2018, a pu recueillir des informations faisant état de 4.163 fosses communes au Burundi.

Est considérée comme fosse commune tout endroit où ont été jetés plus d'un corps de personnes tuées. Dans la tradition burundaise, une personne décédée fait l'objet d'un respect particulier.

Or, lors des crises du passé récent du Burundi, plusieurs personnes ont été assassinées et ensevelies à la va vite sans que les membres de leurs familles eurent l'opportunité de leur rendre les honneurs et leur faire des rites mortuaires, notamment l'enterrement, le deuil, la levée de deuil partielle et la levée de deuil définitive.

Faute de ce rituel traditionnel, plusieurs individus ont développé des comportements anormaux, allant jusqu'à des mémoires blessées dont les cicatrices tardent à se fermer jusqu'à ce jour.



Faites connaissance avec la Commission Vérité et Réconciliation du Burundi

La Vérité au service de la Réconciliation

N°3

La réalité des fosses communes au Burundi

Le travail d'identification des fosses communes par les Commissaires de la CVR a été fait en trois temps.

D'abord, lors de la formation des cadres provinciaux et des agents de dépositions, les participants ont été amenés à citer les fosses communes connues d'eux.

Plusieurs de ces fosses communes ont fait l'objet de vérification lors de la campagne de recueil des dépositions en 2017 et 2018. Il a fallu creuser et constater les restes humains, sans autre détails.

Ensuite, des fosses communes ont été citées par les personnes venues faire leurs dépositions, ou lors du remplissage des fiches d'enquêtes complémentaires.

Enfin, des fosses communes ont été évoquées par des personnes ressources auditionnées par les Commissaires.



Une équipe du CICR et de la plateforme faisant le travail d'exhumation d'une fosse commune de Mabanda

A la fin de la campagne de recueil des dépositions, en mai 2018, il a été possible à la Commission de faire une connaissance très approfondie de cette réalité des faits, prouvant que plusieurs victimes au Burundi n'ont pas pu bénéficier de sépultures dignes après leur assassinat ou disparition physique, contrairement à la tradition burundaise.

Dans toutes les provinces du Burundi, il a été cité **4.163 fosses communes**.

Les fosses communes découvertes au Burundi datent essentiellement de la crise de 1972 et de celle de 1993 à la suite de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye.

La CVR a également documenté plusieurs cas de personnes tuées puis jetées dans des latrines, des rivières, des boisements, des fonds de vallées, des lacs, etc. D'autres victimes ont été abandonnées dans la nature après leur meurtre, restant ainsi à la merci des charognards.

La CVR a adressé une correspondance aux gouverneurs de province du Burundi pour leur demander de rendre disponible un local dans les communes pour la conservation provisoire des ossements et autres restes humains trouvés ici et là sur les collines avant leur inhumation en dignité

Dans ce numéro :

Dans la province de Bururi	2
Dans la province de Kirundo	2
Fosse commune de Gateba en zone Bugarama	3
La fosse commune de Kivyuka en commune Musigati (Bubanza)	3
Fosses communes de la zone Makamba en commune Rusaka (Mwaro)	3
Exhumation des restes humains de Marangara	4
Restitution pilote des résultats de la CVR	4

Les fosses communes dans la province de Ngozi

Certaines fosses communes datent de **1972** et sont localisées dans le centre-urbain et dans la localité de Mubuga. Dans le centre urbain, les endroits cités sont notamment Gabiro à Kinyami, à Kinyami II, à Gabiro/Kigwati, derrière le camp militaire de Ngozi, à Rubuye, à Muremera/Taba. D'autres fosses communes datent de **1988**, avec la crise qui a frappé de plein fouet la commune de Marangara. Elles sont localisées dans les zones de Kiremba, Nyamugari, Giheta, Marangara et Cindonyi. La plus importante est celle de Mutara en zone Nyamugari où seraient tombées plus de 2 mille personnes. D'autres fosses communes sont celles de **1993**, avec la crise consécutive à l'assassinat du Prési-

dent Melchior Ndadaye. Elles se retrouvent dans plusieurs localités de la Province Ngozi, dans les localités de Mparamirundi, Gakere, Kiremba, Musasa, Nyamugari, Giheta, Marangara, Cindonyi, Gatabo, Ngozima, Gashikanwa, Buye, Gatsinda, Mwumba et Mugomera, dans le centre urbain de Ngozi, Ngozi rural, Kabamba. La Commission Vérité et Réconciliation a eu connaissance d'autres fosses communes datant de **1994**. C'est le cas de la fosse commune de Mparamirundi dans la localité de Cendajuru. Une fosse commune contenant plus de 50 personnes, datant de la même année 1994 a été signalée sur la colline Gitwa de la zone Gatsinda. Les autres fosses communes sont de **1995** et

1996, notamment dans la zone Gakere, à Cahi et Bihanga et où des victimes ont été brûlées vives. Les dernières fosses communes datent des années **2002, 2003, 2004 et 2006** dans les zones Mihigo, Mparamirundi, Kiremba et Mubuga, sur les collines Rubari/Mihigo, Makombe/Rureka, Kiremba/Masasu et Nyaruntana/Butanganika. Toutes ces victimes ont été tuées dans plusieurs circonstances : les unes ont été exécutés à la machette, d'autres tuées dans des églises, d'autres emmenées dans des camions pour être jetées dans des toilettes.

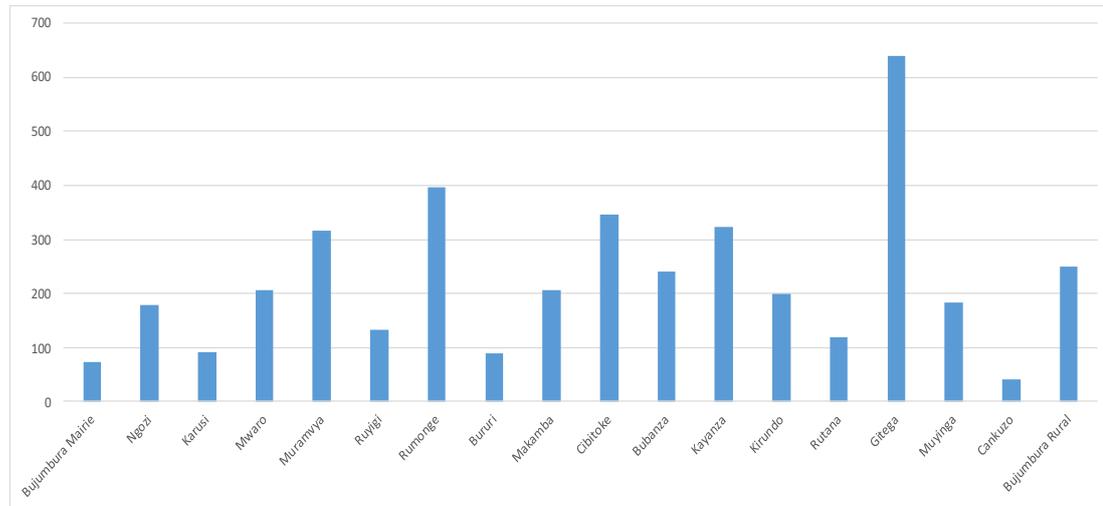
Selon les découvertes faites par la CVR, il apparaît que toutes les provinces du Burundi n'ont pas été frappées de la même manière. Ainsi la province de Gitega apparaît être la province la plus sinistrée.

Le nombre de fosses communes signalées se présente de la manière suivante (voir histogramme) :

1. Bujumbura Mairie : 74
2. Ngozi : 179
3. Karusi : 91
4. Mwaro : 207
5. Muramvya : 315
6. Ruyigi : 133
7. Rumonge : 396
8. Bururi : 88
9. Makamba : 207
10. Cibitoke : 345
11. Bubanza : 240
12. Kayanza : 322
13. Kirundo : 200
14. Rutana : 119
15. Gitega : 640
16. Muyinga : 184
17. Cankuzo : 41
18. Bujumbura Rural : 250
19. Total: 4.163

Déjà en 2017, dans une conférence publique tenue à Bujumbura sur la gestion des fosses communes, il avait été conclu que, au-delà d'une obligation morale d'honorer la mémoire des victimes des violations graves des Droits de l'Homme et du Droit International Humanitaire, c'est également une obligation légale de la CVR de travailler sur les fosses communes et c'est même un des résultats attendus de son action (art.6 de la loi mettant en place la CVR).

La réalité des fosses communes au Burundi



Dans la province de Bururi

Les fosses communes sont signalées sur trois périodes : dans la crise de 1972, celle de 1993 et dans la période de guerre civile de 1995-1998. Les fosses communes datant de l'année 1972 sont localisées dans les communes de Bururi (Gasanda, Muni, Muzenga, Gasibe, Gisarenda, Matana, Kibezi, Murambi,

Mwumba, Nyagasasa, Vyuya, Kajondi, Muhweza, Muzenga, Muheka, Songa, Binyuro, Gitsiro et Rweza). Il a été signalé en 1993 sur la sous colline Munyinya de Muzenga des tueurs venus de Buraza qui ont assassiné deux frères à Kivubo. En 1997, des tueries ont emporté des paysans qui se cachaient dans une brousse

par peur des affrontements entre rebelles et soldats gouvernementaux à Muheka, sous colline Nyabihoro. D'autres citoyens avaient été débusqués dans une cachette et ont été tués puis enterrés dans une fosse commune par les habitants proches du lieu de carnage.

Dans la province de Kirundo

La province a été particulièrement touchée par les crises de quatre périodes : 1965, 1972-1973, 1988 (Ntega) et 1993-1998. Les fosses communes trouvées dans cette province sont les unes plus grandes que les autres. Il y en a qui contiendraient moins de 10 victimes ; plusieurs de plus de 10 personnes, plus de 20, plus de 30, plus de 40, 50, 60 ; une de 70 personnes ; de 80 et plus, et même une de cent victimes. La période la plus noire dans cette province est celle de la crise de 1988, précisément dans la Commune Ntega où des tracteurs ont été utilisés pour enterrer des cadavres. Ailleurs, ce sont des habitants qui jetaient des victimes dans des fosses communes afin d'éviter qu'ils soient contaminés par des maladies. On signale le cas de personnes tuées le 15/8/1988 et jetées dans une latrine. Des gens d'une même famille ont été exterminés à Mihigo sur la sous-colline Ruhorera ; ailleurs, d'autres ont été brûlés vifs dans des maisons.

Fosse commune de Gatebe, en Zone Bugarama (Muramvya)

Des informations précises ont été récoltées autour des restes humains trouvés dans cette localité. D'après les investigations menées par la CVR auprès des personnes clés, des hommes en tenues arrêtaient des gens et les acheminaient vers une fosse commune pour les tuer. Les victimes étaient accusées d'être soit des assaillants, soit des collaborateurs des assaillants. Les autres étaient enlevés des bus de transport en commun ou de leurs vélos.



Il a été même dit à la CVR que des citoyens ont été sortis d'une église en pleine célébration de la messe du dimanche. Après leur mise à mort, leurs cadavres ont été transportés dans des fosses communes creusées à cette fin. Il a été indiqué à la CVR des cas où les victimes creusaient eux-mêmes leurs propres tombes. Le nombre des victimes enregistrées par la Commission dans cette localité est loin d'être exhaustive. Certaines personnes sont de simples citoyens tirés des collines environnantes. Selon les témoins auditionnés par la CVR, le plus grand nombre de personnes assassinées étaient des gens venant de loin, donc inconnues de la localité et dont la CVR ne connaîtra sans doute jamais l'identité précise. Au bureau de zone Bugarama, un local a été donné pour l'entreposage des restes humains exhumés sur ce site.

LA FOSSE COMMUNE DE KIVYUKA EN COMMUNE MUSIGATI, PROVINCE BUBANZA

(Reportages)- Kivyuka est l'une des collines de la zone de Kivyuka même, commune de Musigati en Province de Bubanza. Le chef-lieu de la zone se trouve à 16 km de la route Bubanza-Ndora.

C'est à quelques 40 mètres de cette route où se trouvent des restes humains déterrés lors du traçage de la route Bubanza-Ndora et de la construction de quelques boutiques, dans 10 cercueils, déposés dans une chambrette d'un atelier de menuiserie.

Selon des informations reçues par la CVR, un certain vendredi 3 mai 1996, des militaires ont attaqué le marché de Kivyuka, tirant sur la population et faisant des centaines de morts et de blessés. Le nombre des victimes varie entre 373 et 550 personnes. Les cadavres trouvés sur les lieux avaient été enterrés sur la place du marché même.

Il s'agirait des représailles suite à la destruction de deux pylônes par des groupes rebelles de cette époque. Dans le cadre du processus de récupération des restes humains des victimes des crises enterrées dans des fosses communes,

afin de pouvoir organiser leur enterrement dans la dignité, une délégation de Commission Vérité et Réconciliation a effectué des

fectuée par les soins de l'Association pour la Dignité et Solidarité (ADS/Inkingi).

Les ossements ont été enve-

victimes sur le lieu du drame. Cela résulte du souhait des parentés des victimes, des rescapés et de toute la population rencontrée sur place.

Il existe à la place même du marché d'autres restes humains qui n'ont pas été déterrés, ainsi que deux autres fosses communes en bas de la route, bien identifiées.

La CVR poursuit la vérification des informations afin de préparer un enterrement digne après la découverte de la vérité.

Après le marché, ce fut le tour de la sous-colline Kiziba, de subir le même drame en 1996: un massacre de près de 200 personnes opéré par la position militaire du chef-lieu de la commune Musigati.

Les corps ont été déterrés par les machines de l'AMSAR dépêchées par les militaires pour effacer toute trace de la criminalité.

Les informations reçues par la CVR font état de plus de 400 personnes tuées par les militaires lors de ce massacre de Kivyuka en 1996.



Les dix cercueils contenant les restes humains conservés dans la menuiserie de Kivyuka

descentes pour faire le constat sur les restes humains.

La fosse commune a été déterrée sous la supervision des autorités provinciales et des forces de l'ordre, dans l'urgence d'exécuter les travaux de construction de la route Bubanza-Ndora.

La conservation des restes humains exhumés a été ef-

loppés et conservés dans des caisses entreposées dans un local. L'ADS/Inkingi a déjà fourni à la CVR la liste des personnes massacrées.

Le crime qui a été perpétré au marché de Kivyuka a été prémédité. L'administration locale dispose d'une place réservée à l'érection d'un monument en mémoire des

FOSSES COMMUNES DE LA ZONE DE MAKAMBA, COMMUNE RUSAKA (PROVINCE DE MWARO)

Il s'agit de six fosses communes dans lesquelles il a été retiré, début 2017, plusieurs centaines de crânes et d'autres ossements humains actuellement stockés dans une salle de la même zone Makamba. Les victimes sont de la crise de 1972, des intellectuels, semi-intellectuels ou paysans aisés, tués sur ordre de l'administration territoriale de l'époque à l'aide d'instruments divers (gourdins, bambous, fusils)



La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) a procédé depuis le 05 novembre 2019 à l'exhumation des restes humains identifiés dans quatre fosses communes situées sur la colline Muhuzo et dans la vallée de Ndurumu de la zone Giheta en commune Marangara de la province de Ngozi.

L'administration locale de la commune Marangara avait alerté la CVR au début du mois d'octobre 2019 à propos des 4 fosses communes contenant les restes humains enterrés en masse dans la vallée de Ndurumu.

Les travaux d'exhumation de ces restes humains ont été exécutés par la population locale sous la supervision des Commissaires de la CVR. Dans la vallée de Ndurumu, deux fosses communes ont été identifiées tandis que deux autres ont été localisées sur la colline Muhuzo avec une forte probabilité de trouver d'autres fosses communes à cet endroit sur la chaîne de montagne de Nyamugari, selon la population locale de Giheta.

Le travail fait en novembre 2019 consistait au lavage et au séchage des habits des victimes et le brossage des restes humains pour les conserver dans des sacs mortuaires.

L'administration a réservé un bureau pour la conservation et la protection de ces restes exhumés en attendant l'inhumation dans la dignité de ces derniers, une fois la vérité connue sur les circonstances qui ont occasionné ces fosses communes.



Le Président de la CVR reçoit des explications sur les fosses communes de Marangara

La CVR interpelle la population burundaise à saisir l'administration locale lorsqu'ils découvrent des fosses communes ou des restes humains enterrés en dehors des cimetières localement reconnus. A son tour, l'administration va interpeller la CVR pour l'exhumation de ces restes humains.

Selon des témoignages recueillis sur place par la Commission, ces fosses communes identifiées dans la vallée de Ndurumu et sur la colline Muhuzo datent de la guerre civile de 1993 à 1996 où des réfugiés en provenance du Rwanda et des leaders locaux ont été enlevés et acheminés à cet endroit pour être tués.

Le Président de la Commission Vérité et Réconciliation, Amb. Pierre Claver Ndayicariye (en blouse blanche) a été sur place pour constater ces restes humains retirés de la vallée de la rivière Ndurumu, constitués des ossements et des habits portés par les victimes avant leur assassinat.



Nettoyage des ossements des victimes de Ndurumu/Marangara



Les habits que portaient les victimes sont nettoyés et séchés avant la conservation par la CVR

RESTITUTION PILOTE DES RESULTATS DE LA CVR

Depuis 2017, la CVR a déjà reçu plus de 80 mille personnes qui se sont confiées à elle. Le dépouillement des fiches de leurs dépositions a permis d'établir, commune par commune, et colline par colline, des listes provisoires sur des personnes assassinées ou disparues, des personnes burundaises ou étrangères qui ont protégé les vies humaines pendant les différentes crises, des victimes ayant accordé le pardon, des présumés auteurs ayant bénéficié du pardon, et des listes des fosses communes. L'activité pilote de restitution de ces résultats a été faite en commune Bugendana de

la province Gitega, du 12 au 16 novembre 2019. Cela a permis de se rendre compte de plusieurs réalités de terrain que la CVR n'avait pas encore suffisamment appréhendées.

D'abord, à propos des listes des personnes disparues ou assassinées : Certaines victimes n'ont pas été signalées lors des dépositions faites en mars 2018. Aussi, certaines familles ont été totalement ou entièrement fauchées par les crises de 1993-1997.

Ensuite, il existe des sauveteurs qui ne se souviennent plus des noms des personnes qu'ils ont cachées. Certains sauveteurs se demandent pourquoi il leur est demandé de se déclarer, alors que leur geste date de très longs temps, d'autres ont peur de dire qu'ils ont sauvés des gens en période de crise, car ne sachant pas quelle sera la réaction du voisinage.

Enfin, à propos des fosses communes, il existe des spéculations autour de la révélation de ces lieux de sépulture illégale. Des victimes ont été jetées soit sur des terrains libres puis empor-

tées par des charognards, soit dans des rivières et emportées par des courants d'eau, d'où il est difficile de parler de fosses communes pour leurs cas. D'autres victimes ont été enterrées à la hâte dans des champs agricoles qui sont aujourd'hui exploités sans état d'âme. Des constructions ont été érigées sur des fosses communes par de nouveaux acquéreurs de parcelles. Aussi, il a été difficile de savoir exactement les lieux où ont été enterrées des personnes tuées loin de leurs résidences habituelles.